

PETITE SECTION

DISCIPLINE :
EDHC

CÔTE D'IVOIRE – ÉCOLE NUMÉRIQUE



THEME 2 : LES DROITS DE L'ENFANT ET LES DROITS DE L'HOMME

LECON 2: LES DROITS DE L'HOMME ET LA COHESION SOCIALE

1- SITUATION D'APPRENTISSAGE

Tous les enfants ont des droits. Les enfants de ton quartier veulent s'informer sur le droit à un nom pour le comprendre puis l'exercer.

Séance 1 : le droit à un nom

2- CONTENU DE LA SEANCE

Le parent explique le droit à l'identité et son importance à l'enfant.

- **L'identité de l'enfant** : c'est le nom par lequel on l'appelle. Tout enfant a un nom ; il doit le connaître et le dire quand on le lui demande, ou réagir à l'appel de son nom.
- **L'identité des parents** : c'est le nom de papa et celui de maman. Tout enfant doit connaître et dire le nom de ses parents (le nom du père, de la mère, des frères et des sœurs).
- **L'importance du nom** : le nom permet de se faire identifier ou identifier quelqu'un (se faire connaître ou connaître quelqu'un). En cas d'égarement, il permet d'être repéré.

Suggestions de matériels aux parents : extrait de naissance, Boîte d'identité...

Temps d'apprentissage : 15 minutes

Suggestions d'âge d'apprentissage : 3 ans

3- ACTIVITE D'APPLICATION

Dis ton nom

Réponse : il dit son nom